

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE Châtillon-sur-Chalaronne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARLIEUX

Nombre de conseiller : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille dix sept le 4 juillet

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Paul GRANDJEAN, Maire.

Date de Convocation : le 29 juin 2017

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, BLANC, MANGUELIN, PESTELLE, Mmes ROGNARD, DECHAIX, CHAMBAUD, DEHAVANNE

Excusée : Delphine GUDET

Secrétaire de séance : Nathalie DEHAVANNE

OBJET : ARRET DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la révision du zonage d'assainissement a été lancée parallèlement à la révision du PLU afin d'actualiser le zonage d'assainissement existant qui date de 2005. Il rappelle que cette révision avait pour objectifs de faire un bilan et d'intégrer les travaux réalisés depuis 2005 en matière d'assainissement et d'urbanisation ainsi qu'un volet eaux pluviales. Il présente alors le nouveau zonage d'assainissement et les raisons de ces choix qui sont étroitement liés aux choix fait dans le cadre de la révision du PLU.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 13 janvier 2014, confiant la révision du zonage d'assainissement à AD ENVIRONNEMENT

Vu le projet de zonage d'assainissement,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ARRETE** le projet de zonage d'assainissement,
- **PRECISE** que le projet de zonage est prêt à être transmis pour avis :
 - A la Préfecture
 - A l'autorité environnementale

Fait et délibéré, le 4 juillet 2017
Pour extrait conforme au registre.

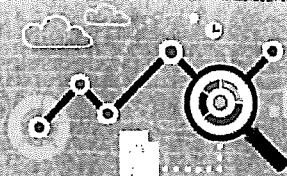
Le Maire,
Jean-Paul GRANDJEAN



Acte rendu exécutoire le :

Après dépôt en Préfecture le :

et publication le :



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE MARLIEUX (01)

Utilisateur : MULTON Valérie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	201757
Date de la décision:	2017-07-04 00:00:00+02
Objet:	Arrêt du projet de zonage d'assainissement
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	001-210102356-20170704-201757-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
001-210102356-20170704-201757-DE-1-1_0.xml	text/xml	803
<i>nom de original:</i>		
delib zonage assainissement.pdf	application/pdf	65510
<i>nom de métier:</i>		
001-210102356-20170704-201757-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	65510

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2017 à 17h37min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2017 à 17h44min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2017 à 17h44min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	13 juillet 2017 à 17h54min18s	Recu par le MIOCT le 2017-07-13

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE VILLARS LES DOMBES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARLIEUX

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille treize le 17 juin
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Robert DEPLATIERE, maire

Date de Convocation : le 11 juin

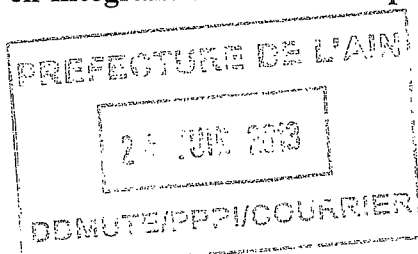
Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD,
GUICHON, MILLET, LAPALUD, GENIN Mmes GUYENNET,
CORNET, CAMPANT, BURDET, BOUVET
Excusés : Eric VIALON, Pascal MANGUELIN
Absents : Stéphanie COTTE
Secrétaire de séance : Philippe GUICHON

**Objet : Consultation pour l'actualisation du zonage d'assainissement en intégrant les
eaux pluviales dans le cadre de la révision du PLU**

Monsieur le Maire expose l'avancement du diagnostic communal réalisé, dans le cadre de
la révision du PLU, avec l'urbaniste Mme DALLY-MARTIN, et fait part de la nécessité de
retravailler le zonage d'assainissement de 2005 au vu :

- Des travaux réalisés depuis 2005
- Des travaux encore projetés
- De l'absence du volet eaux pluviales

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal
décide de lancer une consultation pour une actualisation du zonage d'assainissement
de la commune en intégrant un volet eaux pluviales, dans le cadre de la révision du
PLU.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
et publication ou notification
du

Fait et délibéré, le 17 juin 2013
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Robert DEPLATIERE



ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARLIEUX

CANTON DE VILLARS LES DOMBES

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille quatorze le 13 janvier
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Robert DEPLATIERE, Maire

Date de Convocation : le 5 janvier 2014

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD,
GUICHON, MILLET, VIALON, MANGUELIN, LAPALUD, Mmes
GUYENNET, CORNET, CAMPANT, BURDET, BOUVET
Absents : Stéphane GENIN, Stéphanie COTTE
Secrétaire de séance : Jean-Claude MASSARD

**Objet : APPEL d'OFFRES REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET
CARTOGRAPHIE DU RESEAU PLUVIAL :**

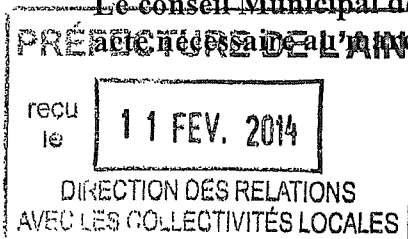
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 juin 2013, la consultation pour une actualisation du zonage d'assainissement de la commune et la cartographie du réseau pluvial avait été approuvée.

La commission d'appel d'offres réunie le mardi 3 décembre 2013 a procédé à l'ouverture des plis. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres dont voici le classement établi par la commission :

1. AD Environnement – Saint-Etienne (42)	8.950,00 € HT
2. Réalités Environnement – Trévoux (01)	12.225,00 € HT
3. NICOT – Chavanod (74)	10.860,00€ HT
4. Sciences Environnement – Besançon (25)	10.320,00 € HT
5. EPTEAU – Loyettes (01)	15.200,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient, à l'unanimité, AD ENVIRONNEMENT pour effectuer la révision du zonage d'assainissement et la cartographie du réseau pluvial de la commune pour un montant de 8.950 € HT. Cette somme sera prévue au budget assainissement 2014 en section investissement OP 13.

~~Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer l'acte d'engagement et tout acte nécessaire au même.~~



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
et publication ou notification
du

Fait et délibéré, le 13 janvier 2014
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,



Robert DEPLATIERE